

# L'offre de formation dans l'enseignement agricole

■ scolaire      ● apprentissage      ◆ formation continue

## Secteur • métiers

	niveau V		niveau IV		niv. III
	CAPA	BPA*	BAC PRO	BP*	B TSA
<b>Production</b>					
• production agricole (élevage, grandes cultures...)	■ ● ◆	● ◆	■ ● ◆	● ◆	■ ● ◆
• production horticole (fruits, légumes, fleurs...)	■ ● ◆	● ◆	■ ● ◆	● ◆	■ ● ◆
• productions aquacoles			■ ● ◆	● ◆	■ ●
• viticulture – œnologie	■ ● ◆	● ◆	■ ● ◆		■ ● ◆
• agriculture des régions chaudes <sup>(2)</sup>	■ ● ◆				■ ◆
<b>Transformation</b>					
• industries agroalimentaires	● ◆	● ◆	■ ● ◆	● ◆	■ ● ◆
• laboratoire d'analyse			■ ● ◆		■ ● ◆
<b>Commercialisation</b>					
• commerce – distribution			■ ● ◆		■ ● ◆
<b>Aménagement de l'espace et protection de l'environnement</b>					
• forêt	■ ● ◆	● ◆	■ ● ◆	● ◆	■ ● ◆
• travaux paysagers	■ ● ◆	● ◆	■ ● ◆	● ◆	■ ● ◆
• entretien et aménagement de l'espace rural	● ◆		■ ● ◆		■ ● ◆
• gestion et maîtrise de l'eau					■ ● ◆
<b>Activités hippiques</b>					
• élevage, soins et entraînement <sup>(2)</sup>	■ ◆		■ ● ◆		
• maréchalerie	■ ● ◆				
<b>Service</b>					
• services aux personnes, services en milieu rural <sup>(2)</sup>	■ ● ◆		■ ● ◆		■ ●
<b>Équipement pour l'agriculture</b>					
• agroéquipement			■ ● ◆	● ◆	■ ● ◆
• conduite, entretien de machines, gestion de chantiers mécanisés	■ ● ◆	● ◆		● ◆	
<b>Élevage et soins aux animaux</b>					
• élevage canin et félin		● ◆	■ ● ◆	● ◆	
• expérimentation animale <sup>(1) (2)</sup>			■ ●		

2011-2012 :

(1) Transformation du BTA "animalerie de laboratoire" en Baccalauréat professionnel "technicien en expérimentation animale"

(2) Existence de classe (terminale) BEPA 2 dans les 4 options maintenues à titre transitoire

\* Les formations aux BPA et BP sont spécifiques de l'apprentissage et de la formation continue.



# ○ ○ ○ ○ et les diplômes

## **CAPA**

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA), diplôme de niveau V, permet l'entrée dans la vie professionnelle comme ouvrier qualifié des entreprises agricoles et para-agricoles.

Le CAPA se prépare en deux ans après la classe de troisième. Des stages professionnels font partie de la formation. Le CAPA vise prioritairement l'insertion professionnelle mais il permet également de poursuivre des études professionnelles (baccalauréat professionnel) ou de préparer un certificat de spécialisation (par apprentissage).

## **BEPA**

Depuis la rentrée 2009, le brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA), diplôme de niveau V, est rénové et est devenu une certification intermédiaire délivrée au cours du cursus du baccalauréat professionnel en 3 ans.

Le BEPA vise prioritairement l'insertion professionnelle mais il permet également de poursuivre des études professionnelles vers un niveau IV [brevet professionnel (BP)] ou de préparer un certificat de spécialisation, par apprentissage.

## **Baccalauréat Professionnel**

Le cycle de préparation en 3 ans du baccalauréat professionnel, diplôme de niveau IV, est mis en œuvre depuis la rentrée 2009.

Ce cycle est constitué par les classes de :

- seconde professionnelle, ouvertes depuis la rentrée 2009,
- première professionnelle, ouvertes depuis la rentrée 2010,
- terminale professionnelle, ouvertes à la rentrée 2011.

C'est un diplôme qui vise à former des ouvriers, des employés hautement qualifiés et des responsables d'exploitation.

Douze semaines de stage en milieu professionnel font partie de la formation générale et professionnelle.

Des modules d'enseignement général sont communs à tous les baccalauréats professionnels.

Des modules professionnels sont spécifiques à chaque baccalauréat professionnel.

Le baccalauréat professionnel atteste d'une qualification professionnelle.

Son objectif est l'insertion professionnelle, il vise à former des ouvriers, des employés hautement qualifiés et des responsables d'exploitation.

La poursuite d'études est possible en brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), en brevet de technicien supérieur (BTS) et en certificat de spécialisation (par apprentissage).

## **BTA**

Le brevet de technicien agricole, diplôme de niveau IV, permet d'accéder aux fonctions de technicien ou de poursuivre des études.

La rénovation en cours de la voie professionnelle a conduit à la suppression progressive des options du BTA depuis la rentrée 2010.

Le baccalauréat professionnel "Gestion des milieux naturels et de la faune" a remplacé le BTA option Aménagement de l'espace, spécialité : Gestion de la faune sauvage et le baccalauréat professionnel "Laboratoire Contrôle Qualité" a remplacé le BTA option Transformation, spécialité : Laboratoire d'analyses. Seule l'option Production, spécialité : Animalier de laboratoire est maintenue pour une promotion à la rentrée 2011.

Ce brevet de technicien agricole sera remplacé par le baccalauréat professionnel "Technicien en expérimentation animale" : la classe de seconde professionnelle "Technicien en expérimentation animale" est mise en place à la rentrée 2011 et le cycle terminal sera mis en place à la rentrée 2012.

Le BTA atteste d'une qualification professionnelle, son objectif est l'insertion professionnelle.

La poursuite d'études est possible.

Ce diplôme du BTA ne sera plus proposé dans l'enseignement agricole à compter de 2012.

## **Baccalauréat Technologique**

Le baccalauréat technologique "sciences et technologies de l'agronomie et du vivant : agronomie - alimentation - environnement - territoires" (STAV) est un diplôme de niveau IV permettant d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTS ou BTSA.

Il se prépare après une seconde générale, professionnelle et technologique ou après l'obtention d'un diplôme de niveau V et sous réserve d'un avis favorable du conseil de classe.

La formation comporte également huit semaines de stages, cinq semaines de stage individuel en entreprise ou en organisme et trois semaines sous forme de deux stages collectifs, l'un affecté à la dimension "territoire, développement, ressources et produits", l'autre portant sur l'étude d'une activité dans un territoire dans le domaine choisi dans l'EIL.

Après le baccalauréat technologique, le bachelier poursuit des études en brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT) ; les bons élèves peuvent envisager des études supérieures longues.

## **Baccalauréat général série scientifique (Bac S) "écologie-agronomie et territoires"**

Le baccalauréat général série S spécialité "écologie, agronomie et territoires" (EAT) n'est proposée que dans les établissements agricoles.

La série S du baccalauréat général spécialité "écologie, agronomie et territoires" (EAT) a pour objectif la poursuite d'études supérieures, dans l'enseignement supérieur scientifique et dans l'enseignement supérieur agricole. Elle s'appuie sur un enseignement important de biologie-écologie et une approche pluridisciplinaire des systèmes en interaction sur les territoires, dans le contexte du développement durable.

La réforme du lycée s'applique à la classe de 1ère S à partir de la rentrée 2011 et à la classe de terminale S à partir de la rentrée 2012.

Les programmes des enseignements obligatoires et facultatifs sont définis par le ministre chargé de l'éducation nationale, à l'exception des enseignements relevant du ministre chargé de l'agriculture :

- d'une part, les enseignements spécifiques et de spécialité "écologie, agronomie et territoires",
- d'autre part, les enseignements facultatifs "hippologie et équitation" et "pratiques sociales et culturelles".

Ce baccalauréat permet une poursuite d'études scientifiques tout particulièrement vers les sciences et technologies du vivant : brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), Diplôme universitaire de technologie (DUT), classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), Licence.

## **BTSA**

Le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), diplôme de niveau III, permet d'avoir la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou d'exercer une fonction de technicien supérieur salarié.

L'enseignement est organisé sur 2 ans. Certains enseignements sont communs à tous les BTSA, d'autres sont spécifiques à l'option et apportent un enseignement professionnel spécialisé.

Douze à seize semaines de stage en milieu professionnel complètent la formation.

L'objectif du BTSA est l'insertion professionnelle il est possible de préparer un certificat de spécialisation (CS), un second BTSA en un an ou de poursuivre des études supérieures.

Les examens correspondant à ces différents diplômes prennent en compte le contrôle en cours de formation (CCF) et des épreuves en contrôle terminal.

*\*libellé modifié par arrêté en voie de publication*

# Rénovation de la voie professionnelle dans l'enseignement agricole scolaire initial (rentrée 2011)

## B T S A

BAC

■ BAC PRO rentrée 2011

□ BEPA rénovés (couleur suivant seconde)

Seconde Générale et Technologique		Baccalauréat Général
		Baccalauréat Technologique - STAV
		BTA Animalier de laboratoire
Productions animales Seconde Professionnelle	Travaux en exploitations d'élevage	
	Conduite et gestion de l'exploitation agricole /Système à dominante élevage	
	Cavalier soigneur	
	CGEA/Élevage et valorisation du cheval	
	Travaux de l'élevage canin et félin	
	Conduite et gestion de l'entreprise du secteur canin et félin	
	Travaux aquacoles	Productions Aquacoles
Productions végétales - Agroéquipement Seconde Professionnelle	Travaux horticoles	Productions horticoles
	Travaux de la vigne et du vin	CGEA/Vigne et vin
	Travaux agricoles et conduite d'engins	CGEA/Système à dominante cultures
		Agroéquipement
Nature - Jardin Paysage - Forêt Seconde Professionnelle	Travaux paysagers	Aménagements paysagers
	Travaux forestiers	Forêt
	Travaux d'entretien de l'environnement	Gestion des milieux naturels et de la faune
Seconde Professionnelle Alimentation Bio-industries Laboratoire	Alimentation et bio-industries	Bio Industries de transformation
	Travaux de laboratoire	Laboratoire contrôle qualité
Seconde Professionnelle Conseil Vente	Conseil Vente	Technicien conseil vente (TCV) en animalerie
		TCV en alimentation - Options Produits alimentaires / Vins et spiritueux
		TCV de Produits de jardin
Seconde Professionnelle Technicien en expérimentation animale	Aide technicien en expérimentation animale	
Seconde Professionnelle Services aux personnes et aux territoires	Services aux personnes	Services en milieu rural
		CAPA

3ème

